**Avis – tirage au sort**

**AVIS**

**Elections professionnelles 2018**

**Commission consultative paritaire de la catégorie B (CCP B) placée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze**

VU le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires,

VU l’arrêté interministériel en date du 04 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au jeudi 6 décembre 2018 (1 seul tour),

VU le procès-verbal de carence de dépôt de liste dressé par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze en date du 25 octobre 2018,

CONSIDERANT l’absence de dépôt de liste de candidats par une organisation syndicale représentative, et que par voie de conséquence, il n’est pas possible de procéder au scrutin de la commission consultative paritaire de catégorie B prévu le 06 décembre 2018,

Je vous informe qu’en application des dispositions de l’article 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 :

* L’attribution des 2 sièges de la commission consultative paritaire de catégorie B sera faite par tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d’éligibilité, le :

**Jeudi 6 décembre 2018, à 9 heures 30, dans les locaux du Centre de gestion, 19C route de Champeau – 19007 TULLE Cedex**

* Tout électeur à la commission consultative paritaire de catégorie B peut y assister.

**Fait à Tulle, le 19 novembre 2018**

**Le Président**

**Jean-Pierre LASSERRE**